Patrimoine : le Club des mécènes, acteur de proximité, appelé à se développer

jeudi 1er septembre 2022, par lpe

La signature du renouvellement de la convention entre la ville de Thouars et la Fondation du patrimoine (Fdp) comme la remise de la plaque du Club des mécènes de la Fdp des Deux-Sèvres au Musée Henri Barré (Thouars) pour la restauration d'une lucarne (en photo ci-dessus) sont deux excellentes occasions pour Pierre-André Masteau, Délégué départemental 79, de présenter le bilan de l'activité 2021 dans le département.

« *Si l'année dernière lors d'un premier rassemblement en juin, une grande partie de l'équipe de bénévoles se réunissait pour la première fois et se faisait connaître, cette année elle est quasiment au complet. Nous sommes ainsi au plus proche des acteurs du terrain, élus et propriétaires privés pour faire connaître tous les outils mis à disposition du patrimoine de nos territoires. Nous avons ainsi calculé que la Fdp a apporté près 800 K€ en 10 ans sur nos territoires. Ce sont ainsi* ***16 millions d'euros de retombées économiques directes et indirectes pour les Deux-Sèvres*** ».

Cette présentation du bilan se déroule au Musée Henri Barré à Thouars, sur le territoire de Christelle Maurin, Déléguée territoriale de la Communauté de communes du Thouarsais. Patrick Ferrere, Délégué régional Poitou-Charentes participe à cette réunion.

Le bilan 2021

4 nouvelles collectes à travers des appels aux dons ont été lancées en 2021 : la Collégiale de Thouars, l'église Saint-Saturnin de La Chapelle Bertrand, l'église Notre-Dame de La Peyratte et l'église Saint-Junien de La Chapelle Pouilloux. Ce qui porte à 11 le nombre d'appels aux dons en cours dans le département pour un montant collecté cumulé de 276 K€. A ces collectes, la Fdp a décidé d'apporter une subvention complémentaire cumulée de 89 K€, si le seuil des 5% de dons par rapport aux montant des travaux était atteint.
En 2021 et début 2022, 4 nouvelles communes ont signé une convention avec la Fdp : Mauléon,

Coulonges-sur-l'Autize, Celles-sur-Belle et Parthenay. Parmi les 6 déjà signataires, 5 ont renouvelé leurs conventions : Chef-Boutonne, Melle, Saint-Loup Lamairé, Airvault et Thouars et une est en cours : Plaine et Vallées.
Ces conventions sont de véritables outils de politiques patrimoniales au service des élus pour l'embellissement de leurs territoires en incitant les propriétaires privés à faire une demande de label pour du bâti d'intérêt patrimonial (historique ou architectural), à l'instar des fonds façades avec de plus un accompagnement technique de la Fdp et le levier fiscal.

Quant au **club des mécènes**, 2 communes ont bénéficié en 2021 de son appui : Vasles et Louin, pour un montant cumulé de 4166€.
Plus récemment, début 2022, se sont Thouars, Val-de-Mignon et Saint-Maixent qui ont ou vont recevoir une aide financière. Ce qui porte à 59K€ la subvention apportée par le Club aux 14 projets de restauration depuis sa création en 2016.
Le Club des mécènes 79 est composé de cinq entreprises (SOMEBAT, entrée en 2022, Groupama, R&C architecture, Les Résidentiels et Asselin). L'action du Club des mécènes a pour vocation d'accompagner des programmes de restauration de patrimoine mobilier, immobilier ou environnementaux appartenant au domaine public (municipalités, associations…).
Depuis sa création, en 2016, les projets soutenus ont été les suivants : orgue de Celles-sur-Belle, donjon de Niort, vitraux de l'église de La Chapelle Bertrand, tableau de l'église Notre-Dame de Niort, château de Javarzay à Chef-Boutonne, vases dits de La Brèche à Niort, mécanisme du moulin de Beauvoir-sur-Niort, tableau « La Fuite en Egypte » de l'église de Bouillé-Loretz, façade à pan de bois du Vieux Relais à Airvault, statuettes en bois polychrome dans l'église de Vasles et tableaux de l'église de Val-de-Mignon.
Gérard Verger précise que « *l'augmentation du nombre des membres du club semble susciter des vocations et des pistes pourraient se concrétiser quant à l'arrivée de nouveaux membres afin d'augmenter l'impact de leurs actions en Deux-Sèvres* ».

Environnement et biodiversité aussi : La Fdp souhaite amplifier son action en matière de patrimoine naturel. Les Deux-Sèvres à travers le Marais Poitevin ont déjà bénéficié du Fond Impact sur le volet patrimoine naturel (200 K€) pour la replantation d'arbres têtards en 2020. En 2021 une convention de mécénat de 20 K€ a été signée avec In Vivo Foundation, fondation de l'union de coopératives In Vivo dont le siège est à Paris et la Fdp 79 pour la replantation de haies avec la mise en œuvre par la Fédération des chasseurs 79. C'est une action pilote que la Fdp, au niveau national, accompagne techniquement dans le cadre de la mise en place d'indicateurs de biodiversités. Une réflexion est en cours pour fédérer différents acteurs sur ce sujet dans le département.